



Charte de Non - Plagiat

Afin de valoriser le travail personnel, l'équité et l'honnêteté intellectuelle, et afin d'assurer le respect des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle dans un contexte où la technologie facilite la copie, l'INSA promeut une attitude et des pratiques de lutte contre le plagiat.

Le plagiat est défini comme :

«Vol littéraire. Le plagiat consiste à s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et de les présenter comme siens.» (*Petit Robert, volume 1, 2005*)

Quelques exemples de plagiat :

- « Copier le passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source,
- insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans indiquer la provenance,
- résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance,
- réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur,
- utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (même si cette personne a donné son accord) » (<http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/exemples.html>, consulté le 15/01/2010)

Ce que vous pouvez faire pour ne pas plagier :

Vous pouvez reprendre les idées d'un auteur, utiliser les travaux de différents auteurs afin de vous appuyer sur eux, paraphraser la pensée d'un auteur mais **il faut nécessairement citer les sources.**

Emprunter aux autres est possible à condition de :

- mettre les citations ou les extraits de texte « entre guillemets »,
- donner la source de toute référence de façon précise et normalisée,
- indiquer la source des images, tableaux, schémas.

Pour faire des citations correctes et rédiger votre bibliographie selon les règles admises, vous pouvez vous reporter sur le site de Bib'INSA (<http://bib.insa-toulouse.fr/fr/formation.html>) ou encore sur le site <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/citer.html>

Sanctions :

Les enseignants de l'INSA se réservent la possibilité de soumettre les travaux des étudiants à un logiciel de détection du plagiat qui les comparera aux documents disponibles librement ou non sur le web, ainsi qu'à d'autres travaux étudiants et aux ressources de la bibliothèque.

En cas de plagiat avéré, l'enseignant peut dans un premier temps exiger de refaire le travail demandé et dans un deuxième temps en tenir compte dans la note. Eventuellement le conseil de discipline pourra être saisi.

Engagement :

Dans chacun de mes rapports (stage, projet, compte-rendu de TP...), j'indique la phrase de référence (1) ou j'appose le logo ci-dessous « Garanti sans plagiat » (2).

Je soussigné(e),

Année et spécialité :

Atteste avoir pris connaissance du contenu de la charte de Non-plagiat et déclare m'y conformer.

Date :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »



(1) « J'atteste ne pas avoir utilisé les phrases ou les travaux d'un autre en les laissant passer pour les miennes et avoir cité l'ensemble de mes sources. »

(2) LOGO accessible sur http://enseignants.insa-toulouse.fr/fr/bib_insa_mode_d_emploi/le_plagiat.html